



Qu'est-ce que « Seniors en vacances » ?

Le programme « Seniors en Vacances », organisé par l'ANCV depuis 2007, reçoit le soutien du secrétariat d'État au Tourisme. Il permet aux retraités de bénéficier d'un séjour tout compris à un tarif préférentiel et, de plus, pour les petites retraites, d'une aide financière de l'ANCV.

CE PROGRAMME EST FAIT POUR VOUS SI VOUS CUMULEZ LES CONDITIONS SUIVANTES :

- être âgé de 60 ans ou plus (55 ans pour les personnes en situation de handicap) ;
- être retraité et / ou sans activité professionnelle ;
- être résident en France.

Vous êtes en situation de perte d'autonomie ou de dépendance
Vous souhaitez partir avec vos petits enfants

CONTACTEZ-NOUS

Qui sommes-nous ?

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) est un établissement public qui a pour mission de favoriser l'accès aux vacances pour tous.

Elle met en œuvre des programmes d'action sociale grâce aux bénéfices générés par son activité première, l'émission des Chèques-Vacances destinés aux salariés.

CONTACT

ANCV – Seniors en Vacances
TSA 69103
76934 Rouen Cedex 9

www.ancv.com
rubrique « Seniors en Vacances »

N° magique Azur 32 40 dites "Seniors en Vacances"
APPEL LOCAL



Seniors en Vacances

UN PROGRAMME DE L'ANCV



Et si vous partiez en vacances ?



L'ANCV, des vacances et tellement plus
Agence Nationale pour les Chèques-Vacances



Les bonnes raisons de partir en vacances

Découvrez les régions de France à plusieurs, faites de nouvelles rencontres, offrez-vous du bon temps, prenez enfin soin de vous... Partez en vacances ! C'est tout cela le programme « Seniors en Vacances ».

Près de la moitié des personnes âgées ne part pas en vacances. Les raisons sont bien connues : un budget trop serré, des soucis de santé, la crainte de ne pas savoir s'organiser. On a toujours un bon prétexte pour ne pas bouger de chez soi...

TÉMOIGNAGE « Ces séjours nous apportent des moments de joie »

« Nous avons apprécié les parcours touristiques, l'agréable accueil par le personnel des centres de séjours, les soirées animées, l'hébergement, la restauration et le professionnalisme des guides.

Ces séjours nous apportent des moments de joie, de bonheur et de détente. Cela resserre les liens d'amitié et permet d'entretenir de bonnes relations avec les autres ».

Lucette (74 ans) et René (78 ans) partis en Vendée



Quels types de séjours ?

À la mer, à la campagne, à la montagne, en hôtel, en village de vacances ou en résidence, ce sont plus de 150 destinations sur toute la France que vous pourrez découvrir.

Ces séjours « tout compris » (hors transport), en pension complète avec des activités sur site, des excursions en journée et des soirées avec animations, vous sont proposés toute l'année hors juillet-août.

★ CÔTÉ CONFORT

- L'hébergement est proposé en hôtel, en résidence et en village de vacances 2 ou 3 étoiles, en chambre double. Le séjour en chambre individuelle est possible avec supplément.
- Tous les lieux de vacances se situent à proximité d'un centre médical.

des tournois de pétanque, des jeux culturels et d'adresse...

- Des excursions commentées par des professionnels : visites de villages et de musées, dégustations de produits locaux, découverte des marchés et de l'artisanat local...

★ CÔTÉ DÉTENTE

- Des animations pour tous les goûts : de l'initiation au yoga aux soirées cabaret, en passant par la gymnastique douce,

★ CÔTÉ GASTRONOMIE

Vous profiterez d'une cuisine variée, équilibrée et simple, adaptée si nécessaire, et agrémentée éventuellement de spécialités du terroir selon la région d'accueil.

QUELS SONT LES PRIX DES SÉJOURS ?

AVEC L'AIDE FINANCIÈRE DE L'ANCV, les prix des séjours 2010 (hors transport du domicile au lieu du séjour) sont de :

180 €
PAR PERSONNE,
pour un séjour
de 8 jours / 7 nuits,
AVEC 180€ D'AIDE ANCV

360 €
SANS L'AIDE ANCV

150 €
PAR PERSONNE,
pour un séjour
de 5 jours / 4 nuits,
AVEC 150€ D'AIDE ANCV

300 €
SANS L'AIDE ANCV

Vous bénéficiez de l'aide financière* de l'ANCV si vous êtes non imposable (avant déduction fiscale**).

Lorsque votre conjoint figure sur le même avis d'imposition que vous, il peut également bénéficier du programme et de l'aide de l'ANCV, même s'il ne répond pas au critère d'âge et / ou d'activité.

* Une fois par an.

** Pour savoir si vous entrez dans cette catégorie, consultez la ligne 14 de votre avis d'imposition.

Comment s'inscrire en 4 étapes ?

ÉTAPE 1

Consultez les offres sur le site Internet de l'ANCV : www.ancv.com, rubrique « Seniors en Vacances ».

Si vous n'avez pas accès à Internet, pensez à vous faire aider par un de vos proches ou demandez-nous la liste des séjours.

ÉTAPE 2

Remplissez le bulletin d'inscription ci-contre accompagné impérativement des pièces justificatives demandées.

ÉTAPE 3

L'ANCV valide votre participation au programme et vous indique si vous êtes bénéficiaire de l'aide financière.

ÉTAPE 4

L'ANCV vous attribue un numéro personnalisé à conserver précieusement.

Il vous permet de réserver par téléphone votre séjour auprès de l'hôtel, du village de vacances ou de la résidence de votre choix. Sélection sur : www.ancv.com, rubrique « Seniors en Vacances ».

ATTENTION : vous ne pourrez pas réserver votre séjour sans ce numéro.

BULLETIN D'INSCRIPTION AU PROGRAMME « SENIORS EN VACANCES »



M. ___ / Mme ___

Nom: _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

N° Téléphone : _____

Né(e) le : ___ / ___ / _____

A : _____

email : _____

SITUATION

- Retraité(e) : oui non Marié(e) Célibataire Veuf(ve)
 Divorcé(e) Handicapé(e) Perte d'autonomie

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE :

Nom: _____

Prénom : _____

Né(e) le : ___ / ___ / _____

A : _____

- Conjoint Aidant familial
 Aidant professionnel (en cas de perte d'autonomie ou de handicap)

À joindre pour tous les participants, une copie :

- du dernier avis d'imposition
 de la carte d'identité en cours de validité

En cas de perte d'autonomie ou de handicap, joindre une copie :

- de la carte d'invalidité, de la notification de l'AAH, ou de la pension d'invalidité,
 de la notification du Conseil général pour les GIR 2 à 4 (versement APA ou classification dépendance) et de la CRAM pour les GIR 5 et 6

Date et signature (obligatoire)

Avertissement : en cas de déclaration fautive ou erronée, le bénéficiaire du présent programme peut être retiré à tout moment, et l'ANCV pourra engager des poursuites.
Important : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dont la finalité est de permettre l'accès aux vacances des personnes âgées dans le cadre du programme « Seniors en Vacances ». Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, dans les conditions posées par la loi, par courrier adressé à : ANCV - Seniors en Vacances - TSA 69103 - 76934 ROUEN CEDEX 9.

**BULLETIN À RETOURNER SOUS ENVELOPPE À :
ANCV - SENIORS EN VACANCES - TSA 69103 - 76934 ROUEN CEDEX 9**